

Déclaration ACCIDENT – via le site FFRS

1) cliquer sur : [Connexion - FFRS \(ffrs-retraite-sportive.org\)](https://ffrs-retraite-sportive.org)

2) Taper N° licence et Code à 6 chiffres

N° de licence (ex : 0123456A)

Code à 6 chiffres se trouvant sur la carte licence 2022-2023 (si nouveau en 2023-2024, remettre numéro de licence)

Se souvenir de moi

SE CONNECTER

3) Choisir Espace « Adhérents » ou « animateurs »

Accueil

Espace adhérents

Espace animateurs, instructeurs & médecins

Espace responsable de comité et de club

4) Cliquer sur « Assurances »

Bonjour !
Déconnexion

Accueil

Espace adhérents

- > Licence
- > Assurances

Espace adhérents

NOUVEAUTÉ SAISON 2023-2024 :

- **Réinscriptions** : prenez connaissance des **informations pratiques** adaptées à votre situation
- **Vous avez pris votre licence ?** renseignez vos informations personnelles sur votre **espace adhérent FFRS360**.

Vous venez d'adhérer à la FFRS, félicitations !

5) Cliquer sur ... votre choix

Bonjour !
Déconnexion

Accueil

Espace adhérents

- > Licence
- > Assurances
- > Infos médicales et juridiques
- > Vidéothèque
- > Vital'news et Vital'ité

Assurances

A partir de la saison 2023-2024, vos garanties et vos attestations sont accessibles sur votre espace adhérent FFRS360 (onglet Données perso/Mes documents).

- 📄 [Tableau des garanties - saison 2023-2024](#)
- 📄 [Notice d'informations générales - saison 2023-2024](#)

En cas d'accident

> [Cliquez ici pour déclarer votre sinistre directement sur le site de l'assureur](#)

Fiches pratiques

- 📄 [Que faire en cas d'accident ?](#)
- 📄 [Formulaire de déclaration d'accident \(MàJ\) : septembre 2023](#)

Déclaration ACCIDENT – sur le site WTW Montagne

1) Aller sur le site : www.grassavoie-montagne.com

Et cliquer sur « Déclarer votre sinistre »



2) Cliquer sur « L'assuré est-il licencié ... »

Cliquer sur « FFRS » / Puis taper le N° de licence de l'accidenté / et 53 RS Villaines

Déclarer votre sinistre

Sagit-il d'un sinistre lié à un forfait de ski, dans le cadre d'une activité sportive ou de loisir en montagne, ou d'une annulation/interruption de séjour ?

L'assuré est-il licencié/membre d'une Fédération ?

L'assuré est-il Directeur/Moniteur/Entraîneur d'une ESF ?

Autre cas ?

Sélectionner la Fédération concernée * N° de licence/d'adhérent ou club * Délivré par le club *

FFRS 007302Q 53 - RETRAITE SPORTIVE DE VILLAINES LA JUHEL

SUIVANT

3) Détails déclaration



Accueil




Sinistre




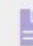
Assuré

Type du sinistre *


Accident


Bris Optique seul


Bris matériel seul


Autres

Date du sinistre *

JJ/MM/AAAA



Heure du sinistre *

00:00

Activité pratiquée *

L'activité était-elle encadrée? *

Circonstances du sinistre *

Pays de survenance *

FRANCE

Le lieu de survenance du sinistre est une station de ski? *

Un tiers victime et/ou responsable du sinistre a été identifié? *

Il y a-t-il un témoin? *

La gendarmerie ou la police est-elle intervenue? *

PRÉCÉDENT

SUIVANT



Garanties d'assurance de la licence

Contrat mutuelle Saint-Christophe n° 10 626 458 804
Contrat AXA_FFRS_Assistance

Saison sportive 2023/2024



La Fédération Française de la Retraite Sportive a souscrit un contrat d'assurance auprès de la mutuelle Saint-Christophe et un contrat d'assistance auprès d'AXA Assistance par l'intermédiaire de WTW Montagne, afin de garantir, par le biais de la licence, l'ensemble des activités organisées tant par la Fédération que par les structures qui lui sont affiliées.

Dispositions en cas de sinistre

Pour une Assistance rapatriement

(contrat AXA FFRS Assistance)

Vous devez contacter ou faire contacter AXA Assistance par un tiers, dès que votre situation vous laisse supposer un retour anticipé ou des dépenses entrant dans le champ de la garantie assistance rapatriement,

tél. +33 (0)1 76 43 32 24 si vous êtes en France ou à l'étranger 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Il vous sera attribué immédiatement un numéro de dossier et vous sera demandé :

- votre numéro d'adhérent FFRS,
- votre adresse et le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre ainsi que les coordonnées des personnes qui s'occupent de vous,
- de permettre aux médecins d'AXA Assistance l'accès à toutes les informations médicales qui vous concernent, ou qui concernent la personne qui a besoin de notre intervention.

Attention : toute demande d'assistance doit être formulée à AXA Assistance dans les plus brefs délais et éventuellement avant tout engagement de dépenses.

Pour toute autre mise en œuvre des autres garanties

Déclarez votre sinistre dans les 5 jours à WTW Montagne :

@ www.grassavoie-montagne.com

✉ WTW Montagne, service FFRS, Parc Sud Galaxie,
38, rue de l'Octant - BP 279 - 38433 Echirolles cedex

Pour toute information complémentaire

☎ +33 (0)9 72 72 29 02 - ✉ ffrs@grassavoie.com